

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot de la présidente //

Le naufrage de l'UQAM : démésure et PPP

//MICHÈLE NEVERT

Volontairement ou non, le rapport du Vérificateur général sur l'UQAM présente deux avantages fondamentaux. En premier lieu, il cible de manière incontestable et tel que prévu les différents responsables de la dérive immobilière, et il les met sur la place publique. En second lieu, et compte tenu des individus et des instances pointés, il nous engage à tenir une réflexion sur les instances décisionnelles de notre Université, leur fonctionnement et le pouvoir de ceux qui les composent.

Selon l'humeur, l'évocation du trio infernal (recteur, vice-recteur aux affaires administratives, directeur des investissements) engendre une authentique colère et peut même réveiller les instincts sanguinaires qui nous incitaient à regarder les têtes rouler dans la sciure à une certaine époque. À d'autres moments cependant, soulagé en somme que la juste identification des coupables éloigne définitivement le spectre de la responsabilité collective, l'esprit plus apaisé cherche à comprendre ce qui a bien pu conduire trois individus, qui ont consacré l'essentiel de leur vie professionnelle à la défense de l'UQAM, à se lancer dans des projets aussi exorbitants.

Comme souvent, une partie de la réponse se cache dans la question. Si l'on se remémore de fait les longues années durant lesquelles ces anciens recteur et vice-recteur ont « servi » l'UQAM en tant que professeur, entre autres, il est permis de s'interroger sur l'exaspération possible d'un recteur qui constate l'échec de ses interventions auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et Sport (MELS) pour augmenter le financement de ses projets immobiliers. En s'appuyant sur les années de bons et loyaux services des uns et des autres, on peut toujours ► p.2

266
16 juin 2008

SOMMAIRE //

- MOT DE LA PRÉSIDENTE – LE NAUFRAGE DE L'UQAM : DÉMESURE ET PPP michèle nevert -1
- CONSEIL D'ADMINISTRATION – AVEC UN PEU DE REcul diane berthelette -4
- POUR L'ÉDUCATION SANS SPÉCULATION georges lebel -5
- PAS DE RECETTE MIRACLE POUR LA GOUVERNANCE DES UNIVERSITÉS bernard élie -6
- LE RÔLE DES «CABINETS EXTERNES» DANS LA DÉBÂCLE yves gingras -7
- SOLUTIONS POSSIBLES EN VUE ! lucie lamontagne -8
- DÉCLARATION INTERSYNDICALE – RÉACTION AU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL CONCERNANT LA VÉRIFICATION PARTICULIÈRE MENÉE AUPRÈS DE L'UQAM -10

NUMÉRO SPÉCIAL - RAPPORT
DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL



Le mot de la présidente //

imaginer, en effet, qu'avant même les rêves trop grands de l'un, la confiance aveugle du second dans le premier et l'obéissance servile du troisième (si l'on en croit à tout le moins la chaîne de commandement), l'attribution erratique des fonds gouvernementaux pour les projets immobiliers des universités n'est pas étrangère à la prise d'une décision dangereuse pour notre collectivité.

La stratégie gouvernementale : l'incitation au PPP

Justement, le rapport du Vérificateur général est on ne peut plus clair sur la responsabilité du gouvernement dans la dérive immobilière de l'UQAM. Outre l'absence manifeste d'une politique transparente et équitable des fonds pour l'immobilier (saura-t-on un jour pourquoi Concordia a reçu 60 M\$ pour la construction de son École de Gestion, alors que l'UQAM n'en avait reçu que 25 pour celle de son Complexe des Sciences?), le MELS a laissé aller le projet de l'UQAM jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour éviter la déroute. L'indéniable négligence du ministère est d'autant plus choquante que l'on se souvient des termes méprisants de la ministre Michelle Courchesne à l'endroit de notre établissement lorsqu'elle parlait dans *Le Devoir* à la fin du mois d'août dernier de la nécessité de donner un cours de gestion 101 à la rectrice intérimaire. Mais au-delà de l'acharnement du MELS à nous imposer un plan de redressement indirectement chargé d'éreinter notre Université (malgré les propos tenus inverses), c'est en amont et en aval de la crise même que la politique défendue par le gouvernement est la plus dangereuse, et à l'origine de la crise de l'UQAM.

En amont, le piège dans lequel est tombée l'ancienne direction de l'UQAM résulte de la politique du MELS qui contraint les universités à financer le développement de leur projets immobiliers autrement que par les subventions de l'État. Confrontés à un déficit d'espace criant et à la sourde oreille du ministère, la direction incriminée a commis l'erreur de se tourner vers l'émission d'obligations et un partenariat public-

privé afin de répondre adéquatement au développement de l'établissement. Ce faisant, l'ancien recteur de l'UQAM, ancien président du SPUQ et autrefois militant trotskyste, brisait l'autonomie de l'université publique et l'inféodait aux règles de l'économie et du capitalisme.

En aval, cette fois, la menace provient du prétexte que saisit la ministre du dysfonctionnement de quelques individus pour remettre en question tout un système de gouvernance et lui en substituer un autre davantage à sa botte. Il y a dans ce déplacement subtil un jeu politique manifeste, le gouvernement cherchant à se retirer peu à peu financièrement des universités pour s'y installer massivement au niveau de leur gouvernance !

La gouvernance, le véritable objectif du gouvernement

On connaît ce rapport de l'IGOPP (Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques) qui vante, pour les institutions publiques, les mérites d'une gouvernance similaire à celle des entreprises privées. En clair, la ministre, que cette perspective néolibérale enchante, veut que les conseils d'administration des universités soient dorénavant composés de deux tiers de membres externes. L'argument fallacieux invoqué à propos de l'UQAM repose sur la conviction que les membres internes du CA étant *a fortiori* partie prenante des projets (à titre de concepteurs, de décideurs ou tout simplement d'utilisateurs), ils étaient par conséquent dans l'incapacité de s'opposer au recteur. En partant, et sur cet aspect soupçonné d'une collusion des intérêts voire d'une forme de complaisance qui découlerait des liens que partagent les universitaires qui travaillent ensemble, on se dit que, de façon évidente, personne au MELS n'a fréquenté les assemblées au cours desquelles les professeurs de l'UQAM s'évaluent mutuellement...

Certes les membres internes du CA de l'UQAM ne se sont pas prononcés contre le projet immobilier (l'îlot Voyageur) de

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.spuq.uqam.ca>

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Diane Berthelette
Bernard Élie
Yves Gingras
Georges LeBel
Lucie Lamontagne
Michèle Nevert

l'ancien recteur; et nous y reviendrons; mais les membres externes ne se sont pas opposés au projet, eux non plus ! On apprend même, grâce au rapport du Vérificateur général, que durant plus de trois ans ceux d'entre eux qui composaient le comité de vérification ne se sont jamais réunis sur cette question. Pourtant, ce comité avait pour mandat de « vérifier » les dossiers de ces projets, et ensuite d'éclairer les autres membres du CA... Ceux que l'on appelle communément les socio-économiques ne sont-ils pas les spécialistes de ce genre de dossier ? Et leur mandat ne réside-t-il pas dans l'application de leur compétence à ces questions ? Quoi qu'il en soit, ne demeure aujourd'hui sur le CA de l'UQAM que peu ou pas de membres de ce comité. S'il en subsiste, ceux qui y occupent encore un siège devraient savoir quitter les lieux le plus rapidement possible; quant aux autres, ils n'échappent pas au blâme moral que silencieusement la communauté uqamienne leur adresse.



Les raisons de l'appui unanime des socio-économiques à l'ancien recteur de l'UQAM et à ses projets ne sont peut-être pas si difficiles à deviner. Comme les autres membres, il est vrai qu'ils ont été floués; on leur a menti, caché des informations, distribué des documents dont les chiffres étaient erronés. Mais il se pourrait bien toutefois que la première raison de leur appui au projet de l'îlot Voyageur s'avère d'abord politique : après tout, ici comme ailleurs, les patrons ont pour principe de soutenir les patrons et ceux qui les fréquentent trop finissent par épouser leurs points de vue. De la même manière, il n'est nul besoin de comprendre entre les branches (ou même d'avoir tout simplement constaté par soi-même) que certains d'entre eux ouvrent les enveloppes de leurs dossiers une fois sur place seulement, pour s'opposer au désir idéologique d'un gouvernement qui cherche par un tour de passe-passe à mettre la main sur la gouvernance des institutions publiques. Remplacer la majorité des membres internes sur les conseils d'administration par des externes, en d'autres termes, diminuer au maximum (et tant qu'à y être, pourquoi ne pas les faire disparaître complètement?) les représentants de la communauté universitaire, permettrait de traiter nos établissements comme des entreprises privées. Dans cette perspective, pas d'état d'âme lorsqu'un cours, un programme, une discipline n'est plus rentable sur le plan économique. Logiquement, leur abolition s'accompagnerait de la disparition des postes y attachés, et il ne resterait plus à chacun qu'à s'habituer au recyclage ou au chômage. La vision d'un tel univers habituellement horrifique; appliquée au temple du savoir, elle laisse hébété...

Reconnaissance de la base et ambiguïté de la représentation

Une question demeure en suspens, néanmoins, la plus importante peut-être : celle du vote des délégués à l'interne. De fait, à l'instar des membres de la direction, les représentants de la communauté (ici, on s'en tiendra aux professeurs) ont, eux aussi, donné leur aval aux projets immobiliers présentés. On ne reviendra pas sur l'ampleur de la manipulation subie, mais on soulignera, en revanche d'emblée, que les représentants des professeurs sont ceux qui, au CA, ont

formulé et poussé le plus loin les questions qui tentaient de cerner l'ampleur du projet et qui manifestaient de l'inquiétude.

Que les membres de la direction aient appuyé le projet de l'ancien recteur n'est guère surprenant. Outre, on l'a vu, l'argument du dossier falsifié (qui n'évacue pas, pour autant, le problème posé par l'absence du processus de vérification!), il faut se souvenir qu'il est habituel que la direction fonctionne selon un principe de consensus systématique. Cette politique établie il y a plusieurs années, notamment lors du second mandat du recteur actuel Claude Corbo, pourrait poser le problème de la présence des vice-recteurs au CA. Leur participation à cette instance signe, en effet, forcément leur appui unanime (mais comme observateurs) à tout projet émanant de la « direction »... Il est vraisemblable cependant que le désir du MEELS de voir diminuer la représentation des membres internes sur les CA ne concerne pas les différents membres de la direction mais plutôt les représentants des étudiants et des différents corps d'emploi.

Force est de constater, à cet égard, que la politique de consensus qui caractérise sans grande surprise la direction universitaire, sévit aussi, et de façon plus étonnante cette fois, au sein même de l'ensemble du Conseil d'administration. Tout se passe comme si toutes les décisions se devaient d'être prises à l'unanimité. Depuis quelques années, on détecte sans peine un malaise chez les collègues devant ce qu'ils disent ressentir parfois comme une sorte de pression. D'autant que dans le même élan, le vote consensuel s'accompagne souvent d'un huis clos au moment de l'analyse du dossier, isolant par le fait même les représentants de la communauté de ceux qu'ils sont précisément censés représenter.

Il est vrai que le statut de délégué des professeurs au Conseil d'administration est assez complexe et la tension qui résulte du tiraillement lié à cette représentation est bien réelle. D'un côté, tous les professeurs de l'UQAM sont syndiqués, de l'autre, les trois d'entre eux qui siègent au CA sont (comme ceux de la Commission des Études d'ailleurs) les représentants de leurs collègues mais sans l'être toutefois de l'Assemblée générale puisqu'ils ne sont pas porteurs des positions

syndicales. Cette ambiguïté, gage aussi d'une certaine liberté, explique d'ailleurs que les professeurs du CA aient voté en faveur du projet de l'îlot Voyageur tandis que le comité exécutif et le conseil syndical votaient, pour leur part, à l'unanimité, contre le projet.

Est-ce à cause de cette différence de position? Toujours est-il que le Conseil d'administration n'a semblé accorder aucune attention particulière aux différentes mises en gardes qui émanaient des représentants syndicaux à propos de l'îlot Voyageur. C'est dire qu'une difficulté plus grande encore mérite d'être identifiée et analysée, et qui concerne le peu de considération accordée aux positions syndicales. Apparemment, il est de bon ton pour plusieurs de les moquer et, avec elles pour les intimider parfois, tous ceux et celles qui, par malheur, pourraient donner l'impression de les partager. On est pourtant bien loin de ce qui fut à une époque lointaine l'alignement sur le « parti »!

Transparence et consultation

Malgré le rapport du Vérificateur général qui arrive enfin comme un baume sur une blessure qui n'en finit pas de couler, on aurait tort de croire que la situation est réglée et qu'il n'y a plus qu'à déposer les armes. On ose croire que grâce à lui et aux réactions qu'il entraîne, la question de la dérive immobilière de l'UQAM devrait trouver une issue moins dramatique pour notre communauté. Mais plusieurs scandaleux millions d'experts plus tard, nous restons face à un plan de redressement qui reste à combattre et quelques mystères à élucider. (Par exemple, au moment de la signature du contrat avec Busac, l'UQAM avait des avocats pour la défendre et la représenter. Qu'en ont-ils dit et que sont-ils devenus?...) Ainsi, on ne tournera pas facilement la page de ce cauchemar, et sans doute ne le faut-il pas. Au cours de ces longs mois, la communauté a déjà largement payé pour des erreurs qui n'étaient pas les siennes; il faudra donc lui rendre des comptes, et surtout lui fournir les garanties qu'un tel dérapage est dorénavant impossible. C'est dire qu'à l'avenir la direction devra agir avec transparence et collégialité, et la communauté renforcer sa vigilance. □



Conseil d'administration de l'UQAM

Avec un peu de recul

// DIANE BERTHELETTE, Département d'organisation et de ressources humaines, membre du Conseil d'administration de l'UQAM de mars 2002 à mai 2008

Le concept de gouvernance s'est imposé dans nos pensées et nos discussions depuis novembre 2006, moment où nous avons appris que l'UQAM n'avait pas les moyens financiers de supporter ses projets de construction. Quelles sont les principales leçons à tirer des analyses qui ont eu cours depuis ?

Avant de répondre à cette question, il m'apparaît important de définir ce que j'entends par gouvernance dans un contexte tel que celui de l'UQAM, une institution censée s'appuyer sur la collégialité : il s'agit des processus décisionnels utilisés par des individus et des groupes pour remplir des mandats institutionnels. Ceci étant dit, je dois également préciser que je ne suis pas une experte de la question mais plutôt une professeure qui a été membre du conseil d'administration et de diverses autres instances de l'UQAM, et de conseils d'administration d'autres organisations. C'est essentiellement mon expérience qui a nourri les réflexions qui suivent. J'ajouterais que ces dernières ont été faites à chaud. Plus de recul me sera nécessaire pour mettre un point final à mon analyse.

Je sais que des discussions sont prévues au CA de l'UQAM sur la gouvernance. J'espère que le rapport du Vérificateur général fera l'objet d'une analyse en vue de compléter les changements qui ont déjà été apportés pour améliorer le fonctionnement du conseil.

Selon le Vérificateur général, « [...] le CA a accordé son approbation à tous les contrats liés aux deux projets immobiliers sans avoir en main les confirmations des subventions attendues du MELS. Il s'est satisfait des assurances verbales des dirigeants concernés. » (p.79) Ce commentaire soulève une question fondamentale plus globale : le CA peut-il approuver des projets lorsque le MELS ne lui a pas confirmé l'octroi des subventions demandées par l'UQAM? Je ne peux pas répondre par un oui ou un non à cette question. Un non signifierait que le dernier budget n'aurait pu être adopté puisqu'il était appuyé sur l'hypothèse du versement des subventions conditionnelles à la mi-décembre 2008, par le Gouvernement du Québec. Peut-on se permettre d'élaborer un budget en omettant 65 millions, alors que 80 % du budget, d'environ 370 M\$, est consacré à la masse salariale ? Il me semble évident que non. En outre le CA continue d'approuver des projets financés à même la marge de crédit. Alors jusqu'où le conseil peut-il aller ? Combien d'argent peut-il se permettre de dépenser avant d'avoir une confirmation d'octroi ? Tout dépend de l'impact des frais financiers encourus par les emprunts sur le budget de fonctionnement. Inutile de dire que tout projet devrait être accompagné d'informations et d'un bilan sur le sujet. Mais cela ne suffit pas. S'il est vrai que le CA est informé du montant de la marge de crédit et des frais financiers de l'UQAM, il approuve, au cas par cas, les projets qui lui sont soumis. Au cours des années passées au CA, j'ai vu beaucoup de projets et de contrats. Selon la direction, ils étaient tous importants voire essentiels. Jamais avons-

nous eu de discussion permettant de les analyser conjointement et d'établir des priorités d'action, ne serait-ce que sur une base annuelle. Qu'était-il plus important de faire : rénover les immeubles existants, en construire de nouveaux, changer les technologies de téléphonie, ou faire des réserves pour augmenter le salaire du personnel dont les conventions collectives viennent à échéance, ou encore pour investir dans les projets soumis à la Fondation canadienne pour l'innovation ? Certains me diront que les exemples que je viens d'énumérer sont de nature et de coût différents et qu'il est difficile de trancher. Je sais ! C'est pourquoi, pour prendre des décisions éclairées, basées sur une analyse rigoureuse et un sens critique à propos, le CA a besoin de recevoir des dossiers bien étayés dégagant une vision globale des défis que l'UQAM souhaite relever, et des contraintes et des opportunités qui s'offrent à elle. Puis, on doit lui proposer une stratégie pour faire face aux contraintes et atteindre les objectifs visés. Seule une telle stratégie, accompagnée d'une analyse d'impact financier des projets, peut permettre aux membres du CA d'évaluer adéquatement la pertinence des projets déposés à chaque réunion et le bien-fondé des dépenses proposées. Quand l'UQAM possèdera-t-elle un tel plan d'action, élaboré de manière rigoureuse et collégiale, afin de recevoir l'adhésion de notre communauté ? Les consultants partis, nous pouvons espérer que les membres de la direction auront le temps de le faire.

En ce qui concerne le CA, le suivi de ses décisions est le second aspect important abordé par le Vérificateur général. Il a raison de mentionner qu'aucune suite n'a été donnée à une résolution du CA de mars 2005 (p. 79). J'ai constaté ce problème à maintes reprises. Je considère que c'est inacceptable. Malheureusement j'ai également observé qu'il était insuffisant de dénoncer une telle situation pour qu'un correctif soit apporté. La direction de l'UQAM doit formaliser un processus de suivi des résolutions du CA. On devrait dresser une liste des résolutions adoptées. Celle-ci devrait être mise à jour et envoyée à chaque mois aux membres du CA, et validée par un membre de l'exécutif du SPUQ en vue des concertations avec les professeurs membres du CA. Le document devrait préciser l'échéancier prévu, le nom de la personne responsable de sa mise en œuvre et l'état d'avancement des travaux. Il devrait faire l'objet d'une période de questions à chacune des réunions du conseil.

Ceci dit, l'élaboration de nouvelles règles n'est pas une panacée. Encore faut-il qu'elles soient respectées. Nombre d'études montrent que les organisations omettent fréquemment de se conformer à leurs propres politiques et règles organisationnelles. Le Vérificateur général cite un exemple éloquent : afin de contourner la règle selon laquelle le CA devait approuver les contrats excédant 500 000 \$, on les a segmentés de manière à ce que leurs montants soient inférieurs à la limite réglementaire. En outre, à une question récemment posée au nouveau Vérificateur interne de l'UQAM, sur les mesures à mettre en œuvre pour prévenir qu'une catastrophe similaire ne se reproduise, celui-ci a répondu qu'aucun mécanisme ne pouvait totalement nous protéger contre des comportements malveillants d'un dirigeant qui



aurait un ou des complices au sein de notre université. Seule une dénonciation et, j'ajouterais, la réception de factures non autorisées pourraient nous alerter. Certes plusieurs mesures ont été prises pour réduire les risques. D'autres doivent être ajoutées. Mais aucune université, aucune organisation n'est totalement à l'abri. Regarder de plus près le passé des personnes qui présentent leur candidature à des postes décisionnels, de manière à écarter celles dont les comportements ne cadrent pas avec nos valeurs institutionnelles, ni avec les exigences des tâches qu'on souhaite leur confier, serait déjà une amélioration.

Je terminerai mon analyse sur le CA par un aspect qui n'a pas été abordé par le Vérificateur général : le recours à des tactiques d'intimidation pour faire taire des membres du CA : le temps manque, la question est ridicule, le commentaire reflète un conflit d'intérêt, dans le privé on est capable de prendre des décisions en peu de temps, et j'en passe. Toutes les catégories de membres y ont eu recours à l'occasion. Il appartient au président du CA de veiller à ce que chacun des membres soit traité avec respect. Il n'en demeure pas moins que le choix de membres du CA, parmi nos collègues professeurs, doit s'appuyer non seulement sur leur capacité de travail et d'analyse mais aussi sur celle de faire valoir leur point de vue, avec ténacité, quelles que soient les tactiques utilisées pour les en dissuader. Malheureusement il ne s'agit pas d'une mesure à toute épreuve. Toutefois je suis convaincue que la présence des membres issus de l'interne est essentielle pour augmenter les probabilités que les membres externes aient une vision plus globale de la culture de l'UQAM et, que les dossiers soient analysés dans une perspective plus globale. Ceci dit, l'inclusion d'autres membres de la direction que le recteur, parmi les membres votants, pose problème : en cas

de désaccord entre eux et le recteur, ceux-ci ne peuvent exercer leur libre arbitre au CA puisqu'ils sont tenus d'être solidaires du recteur. Comment peut-on leur demander d'être imputables dans un tel contexte?

En somme, le dossier n'est pas clos. Malheureusement il doit rester bien vivant de manière à ce que des décisions constructives soient prises pour réduire au minimum les risques d'une autre crise similaire.

Selon le Vérificateur général, le MELS a également des devoirs importants à faire, dont on a fait très peu écho dans les médias : clarifier les critères sur lesquels il s'appuie pour attribuer, aux universités, les fonds nécessaires à la construction d'espaces académiques. Il pose les questions suivantes :

« • *Pourquoi ce projet [îlot Voyageur] a-t-il reçu 25 M\$, alors qu'un autre projet, entrepris dans la même ville pendant la même période de temps, a obtenu un montant différent? [...]*

• *Dans un autre ordre d'idées, pourquoi une université sans déficit de superficies a-t-elle touché une subvention pour un projet à proximité d'une autre université en excédent de superficies? » (p. 91)¹*

Sans démarche cohérente et transparente, de la part du MELS à ce sujet, la ministre Courchesne n'a aucune leçon à nous donner. □

1. Je présume qu'il s'agit dans le premier cas du pavillon Molson, pour lequel l'Université Concordia aurait reçu 60 millions et, dans le second cas, du pavillon construit par l'Université de Sherbrooke à Longueuil qui, selon les médias, serait subventionné par l'État à hauteur de 150 millions.

Pour l'éducation sans spéculation

// GEORGES LEBEL, Département des sciences juridiques

Le rapport du Vérificateur général du Québec n'apprendra rien à ceux qui ont suivi le dossier. La version donnée par les membres du CA qui prétendent qu'on leur a caché des choses n'est pas infirmée, mais le CA, l'UQ et le Ministère sont blâmés pour leur étonnante insouciance. Que penser par exemple d'un comité de vérification qui ne se réunit pas pendant trois ans?

Le SPUQ a déjà fait remarquer que, dans cette affaire, on ne parle que de gros sous et de chevaliers d'industrie, et pas du tout de production intellectuelle, d'utilité sociale ou d'exigences de formation. Mais dans ce monde du marché, les comptables sont nos intellectuels. Curieusement, on ne parle pas de la source de ce cafoillage financier; et c'est bien de marché qu'il s'agit. Les autorités québécoises ont intimé aux administrations publiques d'agir comme et dans le marché. Le CA de l'UQAM les a pris au sérieux et s'est mis, depuis le lancement du pavillon des Sciences à utiliser des fonds publics pour spéculer sur le marché locatif à Montréal. Et cela n'est pas le fait de deux larrons et d'un tondu, mais bien de tout l'appareil administratif de l'UQAM, de l'UQ et du Ministère. On a beau discréditer l'opération *a posteriori* comme n'étant pas un PPP, mais c'était de cela dont on s'inspirait dans toute la pyramide.

Pire, on impute le cafoillage à la structure participative de l'UQAM, sa « gouvernance » comme disent les financiers. Pourtant, ce sont ces instances participatives qui ont crié au fou quand le deuxième projet a été lancé, qui ont alerté l'opinion. Ce sont les étudiants des sciences humaines et de science politique qui ont manifesté dans la rue, c'est le SPUQ qui l'a maintes fois dénoncé. Et la réaction de madame la ministre est d'annoncer une loi pour empêcher que ces éveilleurs de conscience sociale puissent continuer à fustiger avec efficacité ceux qui veulent réduire le fonctionnement d'une université aux diktats du marché. Un Conseil d'administration d'agioteurs serait la meilleure garantie d'une université « productive ».

Et là, on atteint des sommets quand on demande à ceux qui s'y sont opposés d'accepter aujourd'hui de payer le prix des errements de ces agioteurs qui sont toujours au Conseil.

Non merci! Pas parce que nous sommes ingrats, insensibles ou corporatistes, mais parce que c'est de l'avenir du Québec qu'il s'agit, de l'accessibilité aux études supérieures, du maintien d'une recherche/création axée sur la présence au social et les services aux collectivités. C'est la place et le dynamisme de l'UQAM qu'on vise et atteint. □



Pas de recette miracle pour la gouvernance des universités

NDLR : Ce texte a paru dans *Le Devoir* le mardi 10 juin 2008.

// BERNARD ÉLIE, Département des sciences économiques

J'ai siégé six ans au conseil d'administration (CA) de l'UQAM (de 1995 à 2001) et connu quatre changements au poste de recteur. Le CA se compose de seize membres : trois membres de la haute direction, dont le recteur, trois professeurs, deux étudiants, un chargé de cours, six socio-économiques et un diplômé. Donc, il y a neuf administrateurs de « l'interne », six de « l'externe » et un entre les deux : le diplômé. À mon époque, le dernier représentant des diplômés était cadre supérieur d'une grande banque.

Augmenter, selon le souhait de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, le nombre de membres externes permettrait-il une meilleure gouvernance ?

Plus d'indépendance et moins de connivence sont sans doute souhaitables pour la qualité de la gestion des universités. Cependant, mon expérience m'a montré que les membres externes, par principe et par affinité, se ralliaient et soutenaient toujours la direction et reprochaient aux membres internes de ne pas appuyer la direction. Comme le disait l'un de mes collègues administrateur, les professeurs se considéraient et étaient en quelque sorte la loyale opposition à sa majesté.

En effet, les seuls critiques et les mieux préparés étaient, et sont toujours, les membres internes, en particulier les professeurs. Ces derniers se rencontrent la veille des séances du CA avec des membres de l'exécutif de leur syndicat (le SPUQ) pour analyser tous les points à l'ordre du jour et prendre position.

Confiance aveugle

La connivence avec la direction ne provient pas des membres internes, au contraire ! D'ailleurs, plusieurs des administrateurs externes n'avaient pas lu leurs dossiers;

quand ils étaient là, souvent leur enveloppe de documents n'était même pas décachetée.

Cela reflète sans doute la confiance aveugle des administrateurs externes dans la compétence de la direction. Les membres de la haute direction sont souvent des administrateurs d'autres organisations; entre gens bien pensants, on ne peut se suspecter.

Les administrateurs internes manquent-ils d'indépendance ? Les membres du CA syndiqués (chargé de cours et professeurs) sont totalement protégés par leur convention collective, aucune menace ne peut avoir prise sur eux. Il n'y en a d'ailleurs pas. Aucun chantage sur leur carrière ne peut se produire, leur indépendance est totale.

« L'externalité » des autres administrateurs n'est pas garante d'une bonne gouvernance. Au début l'an 2000, lorsque les cadres de l'UQAM ont désavoué la direction, soutenant ainsi la position des administrateurs internes, les administrateurs externes ont compris et ont rejoint l'opposition.

Non, la qualité d'externe n'est pas la panacée pour une bonne gestion. J'ai sympathisé avec plusieurs administrateurs externes, certains ont apporté de grandes contributions à l'université, en particulier les présidents du CA, mais c'est leur fonction et non pas leur qualité d'externe qui a été déterminante.

L'équilibre dans une institution aussi complexe qu'une université et sa bonne gouvernance ne relèvent pas d'une recette miraculeuse. Les employés ne sont pas toujours démoniaques. À l'UQAM, le dévouement des employés à l'établissement est entier, mais pas à la direction. □

CONSEIL
SYNDICAL

MERCREDI 18 JUIN

12 h 30, R-M110

PAVILLON DES SCIENCES DE LA GESTION



Le rôle des « cabinets externes » dans la débâcle

NDLR : Ce texte a paru dans *Le Devoir* le mercredi 11 juin 2008.

// YVES GINGRAS, Département d'histoire

Depuis le dépôt du rapport du vérificateur général sur les « *principaux facteurs responsables des pertes de l'UQAM* » résultant de son aventure immobilière, les gérants d'estrade ont tous dit à peu près la même chose – que tout le monde savait pourtant déjà depuis plusieurs mois : la responsabilité ultime de ce fiasco repose entre le mains du recteur de l'UQAM, de son vice-recteur aux finances et du directeur des investissements. Rien de nouveau donc sur ce point, auquel il faudrait ajouter que les membres du conseil d'administration ne peuvent aussi facilement se dédouaner de cette affaire, quoiqu'en dise le recteur actuel.

Ce qui est toutefois nouveau et très éclairant dans ce rigoureux rapport du vérificateur est curieusement passé sous silence. Il s'agit de son analyse du rôle des firmes de consultants externes dans cette aventure irréaliste que seuls les employés de l'UQAM (au premier chef les professeurs, par l'entremise de leur syndicat) et les étudiants ont dénoncé dès avant sa mise en oeuvre. Bien sûr, le silence des médias n'a pas été total. On trouve bien dans *Le Devoir* (7-8 juin) une très brève mention du fait qu'une étude d'une firme comptable contient « *de multiples failles selon le vérificateur* ».

Or, si l'on veut vraiment comprendre (et non pas seulement s'en scandaliser) pourquoi le CA de l'UQAM, tout comme celui de l'UQ, a entériné le plan irréaliste du recteur, il faut relire attentivement ce qu'écrit le vérificateur au paragraphe 135 de son rapport : « *La signature du cabinet externe donne à l'analyse de rentabilité une crédibilité auprès du CA et de l'assemblée des gouverneurs qui ne se justifie pas par son contenu. En effet, celui-ci contient plusieurs failles. Cette analyse est la seule effectuée sous la direction de l'UQAM; d'ailleurs, elle sera présentée au CA pour qu'il approuve le projet.* »

Crédibilité de la firme

Suivent alors deux pages (pp. 37 à 39) d'analyses détaillées qui « *présentent les faiblesses que nous [le vérificateur] avons relevées dans l'analyse de rentabilité réalisée par le cabinet externe et présentée au CA par les dirigeants concernés pour légitimer le projet de l'îlot Voyageur* ». La crédibilité accordée par le CA de l'UQAM à la firme qui a préparé un avis sur ce projet a été importante dans sa décision de l'accepter, comme le rappelle le paragraphe 161 du rapport du vérificateur : « *Le 14 mars 2005, le projet est approuvé par les 12 membres du CA présents. L'étude de rentabilité réalisée par le cabinet externe les convainc de la valeur du projet.* »

Quant à l'approbation du projet par l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ, le rapport note (paragraphe 166) : « *Encore ici, l'assemblée des gouverneurs s'est fiée aux extraits de l'analyse de rentabilité du cabinet externe ainsi qu'aux commentaires des dirigeants concernés de l'UQAM et à l'approbation de son CA.* » Enfin, comme s'il voulait être certain que même les plus sourds et les moins attentifs comprennent son message, codé dans un langage feutré, le vérificateur rappelle au paragraphe 218 que « *la décision de réaliser le projet de l'îlot Voyageur a été appuyée par une analyse d'un cabinet externe qui, comme nous l'avons décrit précédemment, comportait plusieurs failles* ». Et l'on pourrait citer d'autres extraits plus subtils qui pointent dans la même direction.

Confiance

À la lumière de ces analyses, il est assez évident que la crédibilité, auprès de membres d'un CA, de documents préparés par des firmes externes qui ont (en certains milieux du moins) une grande crédibilité explique en

partie pourquoi des projets sont entérinés sans étude approfondie. Après tout, qui au sein d'un CA (que l'organisation soit publique ou privée) a le courage, le temps et surtout l'expertise pour mettre en cause des rapports complexes portant l'imprimatur de firmes d'avocats ou de comptables appartenant à des organisations qui vendent à fort prix leur « expertise » au niveau international ?

Il ne faut surtout pas sous-estimer le rôle de la confiance dans toute organisation sociale et le fait que la crédibilité des experts joue un rôle central dans tout processus de décision. Notons au passage que la saga du CHUM et de ses coûts croissants fait elle aussi intervenir de nombreux cabinets externes dont on analyse trop peu le rôle pourtant central d'agent de légitimation.

Expérience ?

Même la firme Busac, pour tenter de convaincre les plus naïfs qu'elle n'a pas vraiment roulé les dirigeants de l'UQAM dans la farine, écrit en réponse aux analyses du vérificateur (par. 360) que tout au long des négociations, l'UQAM était « *représentée par un grand cabinet d'avocats de Montréal et avisée par un des quatre grands cabinets comptables internationaux, en plus de compter dans son équipe de négociation des gens d'affaires d'expérience et des conseillers juridiques internes expérimentés* ».

Et pourtant, le vérificateur conclut que « *l'UQAM assume la plus grande part des risques du projet* » (par. 147)... Bonjour les stratèges et autres « *gens d'affaires d'expérience* » !

En somme, les tentatives d'explication du « mystère » des multiples approbations reçues à tous les niveaux (ministère de l'Éducation inclus) par le projet rocambolesque de l'îlot Voyageur, et ce malgré les appels ► p.11

Solutions possibles en vue !

// LUCIE LAMONTAGNE, trésorière

La dernière recommandation du Rapport du Vérificateur général du Québec concernant l'identification des principaux facteurs responsables des pertes de l'UQAM se lit comme suit :

« Nous avons de nouveau recommandé à tous les intervenants liés à l'Université du Québec à Montréal, qu'ils soient internes ou externes, de travailler en collaboration dans la recherche de solutions pour assainir la situation financière de l'université de façon à assurer sa pérennité et le respect de sa mission. » (paragr. 353, p. 111)

Loin de constituer des vœux pieux, cette recommandation, élaborée à la suite de l'analyse exhaustive des responsabilités respectives de l'administration de l'UQAM, de l'Université du Québec (UQ) et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) dans l'échec financier, devrait être interprétée dans le sens du partage des conséquences financières de la dérive en fonction des erreurs commises par ces intervenants. Les solutions choisies devront résoudre autant la situation financière actuelle que les problèmes à l'origine de la saga immobilière, et non pas servir de cataplasme ou de traitement cosmétique.

Ainsi, tel que démontré par le Vérificateur général du Québec, la phase II du projet du Complexe des sciences « est née du besoin de relocaliser les étudiants et les professeurs du pavillon des Sciences de la rue Saint-Alexandre, qui était vétuste et dangereux selon l'UQAM » (paragr. 44, p. 11). Par suite du refus du MELS de subventionner la construction d'un nouveau pavillon des Sciences biologiques, l'UQAM a élaboré un projet de construction d'espaces commerciaux, de résidences et d'un stationnement, dont les revenus devaient servir à financer la construction des espaces d'enseignement. Le pavillon Cœur des sciences et le Pavillon institutionnel ont ensuite été ajoutés au projet initial. En février 2008, seulement 43 % de la superficie du pavillon des Sciences biologiques était reconnue comme

espaces liés à l'enseignement, le reste étant partiellement loué à des entreprises reliées à la biotechnologie. La superficie du pavillon des Sciences biologiques à des fins d'enseignement n'apporte que 2 000 m² de plus en espaces d'enseignement par rapport à l'ancien bâtiment. Le Pavillon institutionnel n'est pas reconnu par le MELS même si la TELUQ y occupe les deux tiers de l'espace, car les besoins d'espace de cette constituante étaient déjà satisfaits par des locaux qu'elle occupait antérieurement mais que le MELS continue de subventionner. Le coût final de la phase II du Complexe des sciences a atteint, à ce jour, un montant de 217,4 M\$ (Tableau 3, p. 22) qui a été financé par une subvention de 25 M\$ du MELS, par la moitié environ de l'émission de 150 M\$ et par la marge de crédit.

L'UQAM a justifié le projet de l'îlot Voyageur par un besoin d'espaces pour l'enseignement et les départements de la Faculté de science politique et de droit et l'École de langues, principalement. L'entente avec Busac, qui détenait une option d'achat sur le terrain, impliquait un développement commercial de 130 000 m² (terminus d'autobus, résidences, immeuble à bureaux) qui devait générer des revenus suffisants pour supporter la construction d'espaces d'enseignement de plus de 17 176 m². Au 31 janvier 2008, les coûts engagés par l'UQAM, incluant les frais financiers et la rémunération de Busac atteignaient 218,3 M\$ (Tableau 11, p. 56) sur un total estimé à 528,9 M\$ (Tableau 10, p. 56). Ce montant a été partiellement financé par l'émission d'obligations de 150 M\$ et le reste, par la marge de crédit.

Comme l'a démontré le Vérificateur général du Québec, le déficit d'espaces pour l'enseignement à l'UQAM était réel et déjà évalué par le MELS à 18 537 m² (alors que l'UQAM considérait un déficit avoisinant les 40 000 m²). Donc, si le déficit d'espaces d'enseignement reconnus par le MELS avait été subventionné correctement par le gouvernement, le recours à la construction d'espaces à vocation commerciale pour tenter de générer des revenus pour financer ces

besoins d'espaces d'enseignement n'aurait probablement pas été envisagé. D'autre part, les espaces commerciaux du pavillon des Sciences biologiques et ceux du Pavillon institutionnel, s'ils avaient été totalement utilisés pour satisfaire les besoins d'espaces d'enseignement (12 150 m²), n'auraient permis de combler que partiellement le déficit d'espaces reconnus par le MELS.

Au plan des responsabilités, le MELS a comme mandat d'attribuer aux universités les ressources financières à leur mission éducative et de s'assurer qu'elles disposent d'un parc mobilier et immobilier adéquat (p.4). Le MELS se devait : 1) « d'assurer une analyse rigoureuse des besoins immobiliers des universités sur des critères pertinents et prévisibles ». Au contraire, le MELS, qui reconnaissait un manque d'espaces chronique pour l'UQAM variant de 7,1 % à 11,6 % de 2003 à 2007, n'a pas choisi de subventionner l'UQAM. Le Vérificateur général du Québec met en lumière l'arbitraire des décisions du MELS dans le choix des projets d'investissements des universités par l'absence de balises ou de critères de sélection de projets d'immobilisation et des niveaux des enveloppes nécessaires; 2) d'accompagner les universités dans la gestion des projets d'immobilisation pour s'assurer d'une saine gestion, ce qui n'a pas été fait malgré les informations dont il disposait, et 3) d'effectuer une analyse de l'évolution financière d'une université au plan des immobilisations (endettement), alors que le MELS ne tenait compte que du budget de fonctionnement en le soumettant à la rigueur des subventions conditionnelles, bien qu'il avait en main toutes les informations financières nécessaires.

Par contre, devant le risque de décade de l'UQAM par les marchés financiers, le ministère des Finances a décidé de racheter la totalité du financement de 269 M\$ pour l'îlot Voyageur et, plus récemment, la majeure partie de l'émission d'obligations de 150 M\$ sur le marché secondaire. Il a aussi annoncé qu'il tiendrait l'UQAM indemne des conséquences financières liées au projet de



l'îlot Voyageur, ce qui n'a toujours pas été fait car l'UQAM continue à assumer tous les coûts de construction, d'honoraires et les frais d'intérêts.

D'autre part, l'UQ se devait d'analyser rigoureusement les projets immobiliers de l'UQAM avant que l'Assemblée des gouverneurs ne donne son accord, ce qu'elle n'a pas fait. Elle n'a pas assuré de suivi adéquat, pas plus qu'elle ne s'est inquiétée de l'endettement et des augmentations de la marge de crédit qu'elle autorisait. Malgré sa responsabilité importante, l'UQ s'est plutôt défilée devant le désastre financier. Elle s'est même efforcée de crier au loup et de s'associer à la ministre Courchesne pour faire porter la responsabilité sur la communauté uqamienne.

Finalement, le Vérificateur général du Québec fait porter la responsabilité de l'UQAM principalement sur le recteur, le vice-recteur aux Ressources humaines et aux Affaires administratives et le directeur des Investissements, écorche au passage le Conseil d'administration et son comité de vérification, mais reconnaît que la communauté uqamienne avait envoyé plusieurs signaux d'alarme qui n'ont pas été pris au sérieux par la direction de l'UQAM. Non loin de vouloir tempérer les erreurs majeures de gestion des trois membres de la direction, il n'en reste pas moins que la communauté uqamienne, plus particulièrement le corps professoral, n'a pas à supporter pour de nombreuses années des conditions de travail dévalorisantes et dévalorisées, altérant sérieusement la mission originale de l'UQAM et la qualité de l'enseignement et de la recherche.

À cet effet, le recteur Corbo clame que la communauté de l'UQAM n'a pas à faire les frais de ces problèmes immobiliers. Par contre, il est pressé par le MELS et l'UQ de présenter un budget dit « équilibré » en choisissant d'utiliser les ressources financières pour la fonction académique pour supporter tous les coûts de construction, les frais financiers reliés aux emprunts et à la

marge de crédit et les frais élevés d'honoraires d'experts de toutes sortes. Le Vérificateur général du Québec avait pourtant clairement démontré, dans son premier Rapport, qu'il était impossible pour l'UQAM d'arriver à l'équilibre financier en devant supporter les conséquences financières des projets d'immobilisation du Complexe des sciences et de l'îlot Voyageur.

L'analyse du budget 2008-2009 et des prévisions du plan de redressement mettait clairement en lumière l'impact des frais financiers reliés principalement aux emprunts pour le financement du Complexe des sciences et de l'îlot Voyageur (14 M\$), au non-versement des subventions conditionnelles (2,5 M\$) ainsi qu'aux honoraires budgétés (1,6 M\$) pour l'année 2008-2009. Malgré une recommandation du Vérificateur général du Québec dans son premier rapport, plus de 10 M\$ provenant du Fonds de fonctionnement seront encore transférés au Fonds d'investissement pour d'autres dépenses d'immobilisations. Il apparaît évident que, sans les frais financiers, les honoraires et les virements interfonctions, le Fonds de fonctionnement serait non seulement équilibré mais que plus de 5 M\$ de compressions du plan de redressement ne seraient plus nécessaires pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire, pas plus que les compressions additionnelles annoncées par le recteur Corbo et celles suggérées par PricewaterhouseCoopers, touchant directement les masses salariales et les conditions de travail de la communauté uqamienne. Malheureusement, l'UQAM continue d'augmenter son budget d'investissement en puisant dans le Fond de fonctionnement de telle sorte qu'une partie des économies réalisées par le plan de redressement se retrouvent plutôt à financer de nouveaux projets d'investissement.

Les solutions du retour à l'équilibre budgétaire deviennent maintenant plus évidentes. Le MELS est interpellé à 3 niveaux : 1) exécuter son engagement à libérer l'UQAM des impacts financiers de l'îlot Voyageur, ce qui signifie le remboursement de toutes

les dépenses de construction, honoraires et intérêts générés, un montant estimé, par le Vérificateur général à 218,3 M\$ au 1^{er} janvier 2008 ainsi que les dépenses depuis cette date, telles que payées ou budgétées; 2) libérer l'UQAM des frais financiers de l'émission d'obligation de 150 M\$ pour la partie du Complexe des sciences, compte tenu du fait que le MELS est actuellement détenteur de la majorité des obligations; et 3) réévaluer les besoins réels en immobilisations et négocier une enveloppe financière adéquate. L'UQ devrait exonérer l'UQAM non seulement de sa quote-part mais fournir une enveloppe budgétaire spéciale, en accord avec le MELS, pour participer à l'élaboration de solutions pour les besoins actuels d'espace de l'UQAM (incluant ou non TELUQ). L'UQAM, quant à elle, 1) s'engage à ce que tous les montants provenant de la vente d'immeubles et du remboursement des dépenses de l'îlot Voyageur servent strictement au remboursement de la marge de crédit et non pas pour de nouvelles dépenses en investissement; 2) s'engage à réaliser un plan de redressement allégé excluant les principales mesures entravant sa mission et son développement académique; 3) s'engage à établir ses priorités en dépenses d'investissement directement en fonction de ses capacités financières à ce chapitre et sans le recours aux revenus pour l'académique (subventions du MELS, frais de scolarité et frais afférents); 4) réorganise son plan de répartition des espaces afin de maximiser les espaces disponibles du Complexe des sciences à des fins d'enseignement et non pas commerciales, incluant la relocalisation de TELUQ dans ses anciens locaux reconnus par le MELS, et 5) finalement, s'engage en toute transparence à n'entreprendre tout projet d'investissement sans les autorisations nécessaires du MELS et après consultation de la communauté universitaire. □

Déclaration intersyndicale

Réaction au Rapport du Vérificateur général concernant la vérification particulière menée auprès de l'UQAM

// Les quatre syndicats de l'UQAM, le Syndicat des professeurs et professeures (SPUQ), le Syndicat des chargées et chargés de cours (SCCUQ), le Syndicat des employées et employés (SEUQAM), le Syndicat des étudiant-e-s employé-e-s (SETUE) ont tenu une conférence de presse en réaction au Rapport du Vérificateur général du Québec concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal – Partie II : Principaux facteurs responsables des pertes de l'Université du Québec à Montréal.



Nil Ataogul, présidente du SETUE, Liette Garceau, présidente du SEUQAM, Michèle Nevert, présidente du SPUQ, Guy Dufresne, président du SCCUQ

Les quatre syndicats de l'UQAM reçoivent avec satisfaction le Rapport du Vérificateur général du Québec. Nous acquiesçons à l'identification des grands facteurs à l'origine de la situation financière catastrophique dans laquelle notre Université se retrouve aujourd'hui.

À la lumière du Rapport, il apparaît que la responsabilité de l'ancien recteur, de son vice-recteur aux Affaires administratives et du directeur des Investissements est indéniable, et s'il y a matière à poursuite, le dossier doit suivre son cours. Si leur responsabilité est indéniable, pour autant, elle n'est pas exclusive, car c'est toute la chaîne d'approbation et de contrôle budgétaire des projets immobiliers de l'UQAM qui a failli à la tâche.

Au premier chef, le Conseil d'administration de l'UQAM et, plus encore, son Comité de vérification qui « n'a tenu aucune réunion portant sur les projets immobiliers entre l'automne 2003 et l'automne 2006 ». On comprendrait mal, au lendemain du verdict sans appel du Vérificateur général, que les membres de ce Comité encore en poste

aujourd'hui le demeurent, alors que leur tâche était précisément de vérifier périodiquement l'état de l'évolution des grandes enveloppes budgétaires de l'UQAM.

Au-delà de l'UQAM, le rapport du Vérificateur général pointe de façon explicite la responsabilité du siège social de l'UQ et de l'Assemblée des gouverneurs. Manifestement, ces deux instances ont fait gravement défaut à leur responsabilité statutaire d'examiner avec rigueur les projets d'envergure que l'UQAM leur a demandé d'approuver. Comme, depuis la mise au jour de la dérive immobilière, l'Université du Québec n'a été, de surcroît, d'aucun soutien pour l'UQAM, le retrait de notre Université du réseau de l'UQ nous apparaît aujourd'hui d'une nécessité absolue. Dorénavant, le seul interlocuteur pour l'UQAM, c'est le gouvernement du Québec et son ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

À cet égard, après avoir rappelé que le MELS doit s'assurer que les universités disposent d'un parc immobilier conforme à leurs activités d'enseignement, le Vérificateur général relève avec justesse l'absence de

MOI,
j'appuie
l'UQAM !

(www.jappuieluqam.org)



règles adéquates du Ministère pour leurs projets immobiliers. Tel que souligné dans le rapport, le MELS manque de critères pertinents et prévisibles et de mesures d'accompagnement pour la gestion des projets immobiliers. En outre, il ne fait pas de suivi rigoureux de leur situation financière.

Tout en partageant cette analyse, nous faisons le constat, pour notre part, que depuis plusieurs années le Ministère contraint les universités à financer autrement que par ses subventions le développement de leurs projets immobiliers. Par l'intermédiaire de l'émission d'obligations ou du partenariat public-privé, le montage financier est devenu un paravent, ensuite une mode et plus récemment un château de cartes. Dans le cas de l'UQAM, celui-ci s'est écroulé. En novembre dernier, le Vérificateur général avait d'ailleurs conclu, dans la première partie de son Rapport, à l'impossibilité pour l'UQAM de se sortir seule de la crise financière liée au dérapage de ses projets immobiliers « tout en respectant sa mission d'enseignement et de recherche ».

C'est pourquoi, nous continuons à réclamer le retrait – annoncé il y a près de neuf mois mais toujours pas réalisé – de l'Îlot Voyageur et de sa facture du périmètre financier de l'UQAM, ainsi que le paiement du Complexe des sciences terminé depuis deux ans. Le Ministère doit enfin procéder sans plus tarder au versement des subventions conditionnelles et des frais d'intérêts engendrés par les emprunts. Selon le budget actuel de l'UQAM, le déficit de fonctionnement est de moins d'un million de dollars, et pourtant 65 millions sont encore retenus en attendant l'équilibre !

La dérive immobilière de l'UQAM a été engendrée par le sous-financement chronique que subit notre Université depuis des années et le déficit d'espace, causé pour sa part par le développement soutenu des activités d'enseignement et de recherche. Ainsi, seul un réinvestissement public massif et une gouvernance à la collégialité renforcée sauront permettre à l'UQAM de se développer et de fonctionner adéquatement

afin de se sortir du bourbier dans lequel on la maintient depuis des mois.

En terminant, les quatre syndicats de l'UQAM notent également avec satisfaction que la direction actuelle de l'UQAM reconnaît enfin, dans ses commentaires au Rapport du Vérificateur général, que : « *les étudiants, les professeurs, les chargés de cours, les employés et les cadres de l'UQAM ne sauraient être punis pour les erreurs commises par d'autres et des faits et gestes sur lesquels ils n'avaient aucune prise. Au nom de la justice et du fait qu'ils constituent les œuvres vives de l'université, ils doivent être tenus indemnes des conséquences financières de ce qu'on a appelé la dérive immobilière de l'UQAM* ».

La communauté de l'UQAM n'a pas à payer : nous le clamons depuis le début de la crise. La justice et l'équité sont ce que nous n'avons eu de cesse de revendiquer. □

Suite du texte de la page 7

Le rôle des « cabinets externes » dans la débâcle

répétés de plusieurs syndicats de l'UQAM, ne peuvent faire l'économie d'une analyse du rôle des consultants externes dans toute cette affaire.

Qualité des « experts »

En réaction au rapport récent de la firme Ernst & Young, commandé par l'UQ, sur le plan de redressement l'UQAM, et qui concluait que cette université « *n'a pas toutes les ressources ni l'expertise requises pour mener à bien un tel projet seule* », le recteur Claude Corbo a répondu que « ce

n'est pas de consultants dont elle a besoin ». Sage réponse...

Mais s'il est vrai que le recteur de l'UQAM a demandé à ses procureurs d'analyser les recours possibles contre les trois personnes jugées directement responsables de ce gâchis collectif qu'est le projet de l'Îlot Voyageur, il devrait aussi se demander sérieusement s'il ne faudrait pas leur donner aussi le mandat de tenter de récupérer les sommes (importantes) qui ont servi à payer des « experts » dont la qualité des rapports est mise en doute par le vérificateur général ou

dont le travail de « négociation » tarde à donner des résultats....

Probablement sans le vouloir, le rapport du vérificateur général a peut-être confirmé une définition des « consultants » qui circule depuis longtemps en certains milieux : « *Quelqu'un qui te « charge » très cher pour te dire quelle heure il est sur ta propre montre !* » □

266
16 juin 2008



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL